

Repères

POLITIQUES CULTURELLES

n°11

SEPTEMBRE 2024

LIBERTÉS, DIVERSITÉS ET DROITS CULTURELS

Les tiers-lieux culturels

Sébastien Lo Sardo



OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Dépôt légal : D/2024/14.336/4 - Éditeur responsable : Jean-Gilles Lowies.
Observatoire des politiques culturelles de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Bâtiment E, 6^e étage), 44, bld Léopold II, à B-1080 Bruxelles, Belgique - Tél. : +32 2 413 22 22
- www.opc.cfwb.be - opc@cfwb.be

Relecture: Béatrice Reynaerts

Graphisme et mise en page: Kaos Films.

Illustration de couverture: Alexstar | Dreamstime.com – traitement infographique:
Kaos Films

© : Tous droits réservés pour tous pays et par tous moyens que la technologie permet.
Les interprétations et les analyses publiées par la collection n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs respectifs. Elles ne représentent pas nécessairement l'opinion de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

■ SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
<i>THE GREAT GOOD PLACE</i>	6
FRICHES INDUSTRIELLES.....	7
LE <i>HUB</i> CRÉATIF.....	9
L'INSTITUTIONNALISATION DES TIERS-LIEUX : UNE EXCEPTION FRANÇAISE ?.....	11
UNE BULLE INSTITUTIONNELLE.....	12
CONCLUSION.....	14
RÉFÉRENCES.....	16



Depuis une vingtaine d'années, des espaces culturels sont désignés en tant que tiers-lieux dans le monde francophone. Cette notion apparaît dans le sillage des friches culturelles et autres mouvements d'occupation d'espaces vacants des années 1980. Elle en est venue à désigner des lieux culturels et artistiques hybrides, caractérisés par une volonté de décloisonnement des disciplines, des pratiques et des publics. Cette figure du tiers-lieu culturel fait aujourd'hui l'objet d'un engouement médiatique, institutionnel et scientifique important. Ce, tout particulièrement en France où elle s'est imposée comme un élément clé des politiques publiques situées à l'intersection de la cohésion territoriale et du développement culturel¹. Cette reconnaissance publique du tiers-lieu culturel aura pour effet de brouiller les contours du concept, d'en compliquer les tentatives de définitions². Aujourd'hui, le terme de tiers-lieu culturel désigne un ensemble de réalités extrêmement hétérogènes. Des espaces situés à l'intersection de logiques parfois dissonantes, qu'elles soient alternatives, marchandes, entrepreneuriales, solidaires, artistiques ou participatives³.

En Belgique francophone, le tiers-lieu culturel apparaît récemment, et de manière périphérique, dans la nomenclature institutionnelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B). En 2022, l'Administration générale de la Culture a mis en place une série de mesures visant à accompagner les opérateurs dans une difficile sortie de deux années de crise sanitaire. Dans ce cadre, l'Administration va temporairement ouvrir ses dispositifs aux tiers-lieux. Ces espaces étant assez sommairement définis comme des « lieux de diffusion de proximité » – cafés-concerts, cafés-théâtres, maisons rurales, galeries ou centres d'arts, lieux indépendants et alternatifs – n'ayant pas accès aux dispositifs existants en matière de soutien à la diffusion artistique.

En Région bruxelloise, la présence d'espaces et de projets répondant aux caractéristiques du tiers-lieu culturel est ancienne et appuyée par les pouvoirs publics locaux⁴. Pourtant, le terme n'existe pas en tant que réalité institutionnelle identifiée dans les dispositifs législatifs. C'est la Région wallonne qui s'est emparée de la manière la plus franche de la notion. En 2022, la Région a lancé un appel à projets intitulé « Tiers-lieux ruraux ». Ce dispositif ayant pour objectif de favoriser l'émergence d'espaces hybrides en zone rurale afin de venir y renforcer l'offre de services de proximité. Ces espaces pouvant abriter les fonctions d'une maison médicale, d'espaces de formation, de services administratifs ou lieux culturels comme une bibliothèque, un centre de jeunes ou un espace de diffusion artistique. Au terme de l'appel, vingt-trois projets ont été soutenus dans le cadre d'un budget de 12 millions d'euros. Les tiers-lieux sont ici portés par les pouvoirs publics parce que pensés comme étant des leviers d'innovation et de transition, vecteurs de développement économique, culturel et territorial. En 2023, la Conférence permanente du développement territorial de la même Région wallonne va publier un vade-mecum destiné à stimuler l'émergence de ces lieux hybrides sur l'ensemble du territoire wallon⁵.

1 Charles Ambrosino et Vincent Guillon, « Œuvrer en commun. Le « nouveau monde » des politiques culturelles et urbaines », *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018) : 13-16.

2 Véronique Fichet, « Configuration en « Tiers lieu » des lieux culturels hybrides : imaginaires, médiations et expériences des publics. Influences et limites d'un modèle : le cas de trois lieux parisiens » (Mémoire de Master professionnel, CEL-SA-Sorbonne Université, 2019), <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02529922v1/document>; Lisa Pignot, « Présentation : tiers-lieux, un modèle à suivre ? », *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018) : 7-8.

3 Émilie Pamart, Matina Magkou et Billel Aroufoune, « Introduction. Tiers-lieux culturels : des espèces d'espaces à haut potentiel heuristique », dans *Les tiers lieux culturels (tome 2). Expérimenter, vivre et travailler autrement ?*, dir. Billel Aroufoune, Matina Magkou et Émilie Pamart (Paris : L'Harmattan, 2024), 23-33.

4 Pour les cas de Recyclart, de La Vallée et de la Zinneke Parade, voir Marine Declève et Chloé Salembier, « Tiers-lieux d'économie sociale à Bruxelles. Trois manifestes socio-spatiaux d'une recherche de transition », dans *Espaces partagés, du travail à la fête*, dir. Mathieu Bietlot et al (Bruxelles : Les cahiers de Smart, 2019), 31-41.

5 Conférence permanente du développement territorial. *Les tiers-lieux à vocation économique*, dir. Bruno Bianchet (Namur : Conférence permanente du développement territorial, 2023), <https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/>

La figure du tiers-lieu – espace aux usages et aux publics hybrides, situé à la frontière de plusieurs mondes tout en étant ancré dans un territoire particulier – soulève des questionnements intéressants en termes de politique culturelle. Elle interroge les dynamiques de territorialisation de la culture et les fondements d'une politique culturelle organisée en silo, cloisonnée entre des intérêts sectoriels parfois concurrents. Pourtant, en FW-B comme ailleurs, le tiers-lieu culturel demeure entouré d'un certain flou conceptuel. L'appel à projets wallon l'illustre bien : « Le tiers-lieu wallon n'est ni un centre d'affaires, ni une bibliothèque, ni une maison des associations, ni un café citoyen, ni une maison des jeunes ou des aînés, ni un centre sportif, ni un espace de coworking, ni une maison médicale, ni un atelier partagé, ni un point poste, ni un espace test agricole, ni un commerce, ni un Repair café, ... mais il peut être tout ça à la fois⁶ ». Pour tâcher d'y voir plus clair, nous souhaitons, dans le cadre de ce numéro de *Repères*, retracer la généalogie du concept. Ce qui nous invite à un premier détour par l'Amérique du Nord des années 1980 et l'étalement sans fin de ses banlieues pavillonnaires.

■ **THE GREAT GOOD PLACE**

Dans la littérature, il est de coutume de faire coïncider l'acception actuelle du terme de tiers-lieu à la parution, en 1989, du *Great Good Place* de Ray Oldenburg⁷. Oldenburg, alors professeur de sociologie urbaine à l'Université de Pensacola en Floride, y déplore la disparition progressive des « troisièmes lieux » (*third places*) en Amérique du Nord. Il définit ces espaces comme étant intermédiaires entre le « premier lieu », l'espace domestique du foyer, et le « deuxième lieu » qui serait celui du travail. Pour Ray Oldenburg ces troisièmes lieux sont essentiels à l'épanouissement d'une vie sociale informelle⁸. Ces espaces jouent le rôle de « deuxième chez-soi » (*home away from home*). Ils sont facilement accessibles et des habitués (*regulars*) y interagissent sur des modes conversationnels et ludiques qui tendent à niveler les différences sociales. Un lieu de culte, le café du coin, le salon d'un coiffeur de quartier ou un jardin public dans lequel se rencontrent des promeneurs de chiens peuvent être amenés à endosser ces fonctions. Et, pour Oldenburg, ces espaces sont menacés par la marchandisation croissante, dans les années 1980, des espaces publics en Amérique du Nord⁹.

L'approche de Ray Oldenburg s'inscrit en réaction à la principale mutation des paysages qu'ont connue les paysages nord-américains depuis la fin de la seconde guerre mondiale : leur suburbanisation. Ce terme désigne la dilatation des villes par un processus d'étalement des banlieues résidentielles. La centralité urbaine s'y efface au profit d'archipels, d'une dislocation de zones monofonctionnelles (le centre administratif, l'hôpital, le centre commercial, etc.) n'étant plus reliées entre elles que par l'autoroute. Pour Oldenburg, cet urbanisme distendu et centré sur la voiture – dont l'agglomération du grand Los Angeles constitue probablement l'archétype¹⁰ – a pour

[Guide_LesTiersLieuxaVocationEconomique.pdf](#)

6 Région wallonne. *Vadémécum. Appel à projets tiers-lieux ruraux. Appel à projets destinés à l'amélioration des services dans les territoires ruraux via le déploiement de tiers-lieux et le renforcement des maisons de proximité. « Appel à projets « tiers-lieux ruraux »* (Namur : Région wallonne, 2022), 2, <https://agriculture.wallonie.be/files/20182/141036/AP-Tiers-Lieux-Ruraux-VADEMECUM.pdf>

7 Ray Oldenburg, *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*, (New York : Paragon House, 1989).

8 Il est à noter que ces questionnements sont anciens. En 1957 déjà, Marcel Hicter théorisait, au sujet des mouvements de jeunesse, toute l'importance de ces « troisièmes milieux » situés entre le foyer familial et les mondes de l'école et du travail. Voir Marcel Hicter, *Pour une démocratie culturelle*, (Bruxelles : Ministère de la Communauté française, Service Recherche, 1980), 13-16.

9 Il est, à cet égard, presque ironique que la chaîne de cafés Starbucks se soit, dès le milieu des années 1990, explicitement emparée du modèle d'Oldenburg dans son positionnement marketing : « *A place for conversation and a sense of community. A third place between work and home. We are a neighborhood gathering place, a part of the daily routine* », cité dans Fichet, « Configuration en « tiers-lieu », 18.

10 Bruce Bégot, *Suburbia*, (Paris : Éditions Inculte, 2013) ; Mike Davis, *City of Quartz. Excavating the Future in Los Angeles*, (Londres et New York : Verso Books).

conséquence le délitement des sociabilités communautaires. Ce qui demeure est l'étendue continue et informe de banlieues tentaculaires dans lesquelles on jouerait seul au bowling (*bowling alone*), pour reprendre la formule du politologue américain Robert Putman¹¹.

L'approche du « troisième lieu » de Ray Oldenburg est teintée de nostalgie. Elle idéalise la centralité dense des villes européennes du 19^e siècle et ses lieux emblématiques que sont le café parisien, le pub britannique ou le *biergarten* berlinois. Elle montre, cependant, toute l'importance d'espaces accessibles et ouverts qui permettent l'émergence de formes spontanées, informelles mais durables de sociabilités. Tout au long des années 1990, Oldenburg appellera à la prise en compte de cette fonction dans les projets de planification urbaine¹². Son modèle va connaître une certaine postérité au travers de lieux culturels particuliers. Ces bibliothèques « troisième lieu » (*third place libraries*) qui se diffuseront aux États-Unis et dans le nord de l'Europe (*Idea Stores* londoniens, OBA d'Amsterdam, etc.), dans le courant des années 2000, se caractérisent par un dépassement de la fonction documentaire pour se décliner en tant que lieux de socialisation et espaces de services¹³.

Le « troisième lieu » de Ray Oldenburg a défini un certain nombre de caractéristiques qui, jusqu'à aujourd'hui, demeurent constitutives de l'imaginaire attaché aux tiers-lieux culturels: « Aux côtés de la gratuité, de l'accessibilité et du confort, Oldenburg place l'interactivité, la conversation et l'abolition des hiérarchies (professionnelles comme familiales) au cœur de sa définition. Cette donnée politique est centrale, et doit résonner comme un critère définitoire du tiers-lieu »¹⁴. Pour autant, en Europe, les espaces aujourd'hui identifiés comme des tiers-lieux – la vaste friche culturelle de la Belle de Mai située dans une ancienne manufacture de tabac du Marseille populaire, par exemple, ou La Tricoterie, « fabrique de lien » événementielle dans les locaux désaffectés d'une usine de fabrication de fauteuils de la commune bruxelloise de Saint-Gilles – sont assez éloignés des espaces du quotidien investigués par Ray Oldenburg dans les années 1980. En effet, l'acception actuelle de la notion de tiers-lieu culturel doit se comprendre en regard de la ville européenne post-industrielle et des pratiques culturelles et artistiques qui l'agitent depuis la fin des années 1970.

■ FRICHES INDUSTRIELLES

Le déclin des industries européennes, qui s'amorce dès la fin des années 1960, va libérer de vastes espaces dans les périphéries des villes et les faubourgs ouvriers. Ce faisant, la désindustrialisation engendre des lieux qui lui sont propres: friches et terrains vagues, entrepôts à l'abandon et usines désaffectées. Dès la fin des années 1970, ces lieux délaissés se verront appropriés par des groupements d'artistes. Ils deviendront des lieux d'expérimentation sociale et culturelle ancrés dans les utopies participationnistes et les mouvements de contestation sociale de l'époque¹⁵. Ces premières « friches culturelles » sont le plus souvent fondées sur une occupation illégale de l'espace. Et elles sont à chercher aux abords des grandes villes du nord de l'Europe comme, par exemple, le Melweg d'Amsterdam (espace événementiel dédié aux musiques et au théâtre, installé depuis l'été 1970 dans une ancienne raffinerie de

11 Robert Putman, *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, (New York: Simon & Schuster, 2000).

12 Par exemple: Ray Oldenburg, « Our Vanishing Third Places », *Planning Commissioners Journal*, n°25, (1997): 6-10.

13 Mathilde Servet, « Les bibliothèques, des troisièmes lieux culturels à forte valeur humaine ajoutée », *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 71-74.

14 Arnaud Idelon, « Tiers-lieu culturel, refonte d'un modèle ou stratégie d'étiquette? », *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 27-30.

15 Philippe Henry, « Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui: entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées », dans *La mise en culture des territoires*, dir. Françoise Lucchini (Rouen: Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2013), 25-44.

sucre) ou l'UfaFabrik à Berlin (aujourd'hui vaste centre culturel et écovillage autogéré trouvant son origine dans des studios de cinéma abandonnés puis occupés par des collectifs informels d'artistes, à la fin des années 1970).

La Région bruxelloise abrite elle aussi l'une de ces premières friches culturelles européennes, les Halles de Schaerbeek¹⁶. Fin des années 1970, un groupement d'artistes viendra occuper les halles d'un ancien marché de légumes à structure de verre et de métal caractéristique du 19^e siècle. Ils y développeront un projet proche des caractéristiques actuelles des tiers-lieux culturels : programmation artistique axée sur l'expérimentation (théâtrale en l'occurrence), ancrage dans le territoire via des partenariats avec le tissu associatif local, mise en place d'équipements ouverts aux populations du quartier (aire de jeux, centre d'expression et de créativité, etc.). Les Halles de Schaerbeek témoignent également d'une institutionnalisation précoce de ce type d'initiatives spontanées. Dès 1983, le lieu sera repris sous le giron de la Communauté française¹⁷ qui financera un vaste chantier de rénovation. Les Halles de Schaerbeek constituent aujourd'hui l'un des lieux de diffusion artistique majeurs, en termes de financement notamment, de la FW-B. Elles sont également à l'origine d'une structuration européenne du mouvement des friches culturelles via la création, en 1983, du réseau Trans Halles Europe, désormais basé en Suède.

Dès le milieu des années 1980, ce type d'initiatives va se diversifier. Elles vont engendrer des pratiques artistiques et des configurations sociales nouvelles : arts de rue, graffiti, mouvements des squats ou raves techno (Henry 2013 ; Vivant 2007)¹⁸. Si Paris a été la capitale du 19^e siècle¹⁹, si Los Angeles est celle de l'étalement suburbain, alors sans doute Berlin est-elle l'emblème de la métropole européenne créative et post-industrielle. Alors que les mouvements d'occupation d'espaces vacants sont déjà bien ancrés dans l'ouest de la ville, la chute du mur va soudainement libérer de vastes espaces commerciaux, résidentiels et industriels délaissés à l'est. L'occupation de ces espaces vacants va profondément transformer la ville et en façonner de manière durable l'identité. Le mouvement des squats berlinois est bien documenté²⁰. L'ouverture des clubs techno au début des années 1990 (comme le Tresor en 1991 dans la salle des coffres d'un grand magasin abandonné ou le Bunker l'année suivante dans un ancien abri anti-aérien) est elle aussi décisive. Ces occupations préfigurent ce qui deviendra, en l'espace d'une dizaine d'années, une industrie culturelle et touristique importante et partie intégrante, bien que parfois conflictuelle, de l'identité internationale de la capitale allemande réunifiée²¹.

Ces réhabilitations spontanées ont laissé des traces tangibles sur de larges pans de l'Europe. Il est, aujourd'hui, devenu difficile d'échapper à ces espaces du quotidien – lieux de culture, de travail ou de vie – installés dans des bâtiments industriels réhabilités. De même, l'esthétique du squat, du précaire et de la récupération définie dans les friches culturelles est désormais omniprésente dans les espaces culturels et événementiels²².

16 Jean-Gilles Lowies (dir), *Entretien avec Philippe Grombeer*, (Bruxelles : Observatoire des politiques culturelles, coll. Histoires de politique culturelle, 2024).

17 La Communauté française de Belgique, issue des réformes constitutionnelles de 1971 et de 1980, exerce ses compétences sur la région de langue française de Belgique et sur la région bilingue de Bruxelles. Depuis 2011, la Communauté française est désignée dans ses communications en tant que Fédération Wallonie-Bruxelles.

18 Philippe Henry, « Les friches culturelles » ; Elsa Vivant, « Sécurisation, pacification, animation. L'instrumentalisation des scènes culturelles off dans les politiques urbaines », *Terrains & travaux* 13, n°2, (2007) : 169-188.

19 Walter Benjamin, *Paris, capitale du XIX^e siècle*, (Paris : Éditions Allia, 2003 [1939]).

20 Boris Grésillon, « Le Tachless, histoire d'un « squat » berlinois », *Multitudes* 3, n°17 (2004) : 147-155 ; Andrej Holm, Andrej et Amin Kuhn, « Squatting and Urban Renewal. The interaction of Squatter Movements and Strategies of Urban Restructuring in Berlin », *International Journal of Urban and Regional Research*, n° 35 (2011) : 644-658.

21 John Schofield et Luise Rellensmann, « Underground Heritage: Berlin Techno and the Changing City », *Heritage & Society* 8, n°2, (2015), 111-38 ; Tobias Rapp, *Lost and Sound. Berlin, Techno and the Easyjet Set*, (Francfort : Innervisions, 2009).

22 Idelon, « Tiers-lieu culturel ».

Les friches culturelles vont également asseoir l'existence de lieux rejetant la séparation de l'art et de la vie sociale, en inscrivant les pratiques culturelles et artistiques au sein d'aménagements dédiés à la sociabilité et ouverts à la circulation des populations. Ce faisant, ces mouvements ont codifié bon nombre de caractéristiques qui définissent aujourd'hui les tiers-lieux culturels.

Ces pratiques et ces lieux émergents, ayant été rétrospectivement désignés comme « nouveaux territoires de l'art »²³ ou « pratiques culturelles *off* »²⁴, vont se professionnaliser et gagner en visibilité tout au long des années 1990. Les opérateurs qui les portent vont être amenés à collaborer avec les pouvoirs publics et, tout particulièrement, avec l'échelon local. Ou, pour le dire autrement, les pouvoirs locaux vont trouver à s'engouffrer dans les brèches ouvertes par ces nouveaux territoires de l'art : « Dès la fin du siècle dernier, les collectivités publiques – et d'abord locales – deviennent favorables à la réutilisation de nombreux sites désaffectés, mais insérés dans le tissu urbain existant, d'autant qu'ils permettent d'attirer de nouvelles activités. Les réhabilitations se multiplient et leur insertion dans des stratégies de remodelage urbain devient un enjeu majeur : transformations parfois lourdes de bâtiments et insertions de ceux-ci dans un projet urbanistique, aides à l'installation d'activités innovantes, demande de connexion des pratiques artistiques aux enjeux du développement territorial ou de l'économie nouvelle, constitution de quartiers créatifs... On se trouve bien dans un rapport renouvelé entre l'art et la société, mais pas dans les termes ou selon les rêves des initiateurs de projet des années 1970 »²⁵. Revenons un instant à Berlin. C'est précisément là, nous semble-t-il, le sens de la célèbre formule « pauvre, mais sexy » (*arm, aber sexy*) lancée par le maire socio-démocrate Klaus Wowereit en 2003 : s'approprier un peu de l'aura contre-culturelle et touristique de la ville, alors assez mal d'un point de vue socioéconomique. Notons également que le succès du slogan ne protégera que très partiellement les lieux pionniers de ces cultures alternatives lorsque ceux-ci devront faire face aux appétits immobiliers suscités par la requalification urbaine²⁶.

■ LE HUB CRÉATIF

Dans son acception actuelle, le tiers-lieu culturel n'est pas que la continuation des « nouveaux territoires de l'art » sous un autre vocable. La notion s'applique également à l'endroit d'espaces de fabrication et d'expérimentation collectives. Ces espaces, le plus souvent dédiés aux technologies numériques et à leur appropriation, sont également désignés en tant que *fablabs*, *makerspaces* ou *hackerspaces*²⁷. En ce sens, l'émergence de la figure du tiers-lieu dans le courant des années 2000 s'inscrit dans les réponses à l'irruption du numérique dans nos environnements quotidiens. De manière plus spécifique, ce type de tiers-lieux culturels est héritier des « contre-cultures » numériques dont les valeurs techniques (partage, gouvernance collective, *peer to peer*...) doivent beaucoup aux activités d'enseignement et de recherche menées au Massachusetts Institute of Technology (MIT), dans le courant des années 1980 et 1990. Ainsi, l'acte de naissance des *Fabrication Labs* est souvent situé, dans le cours *How to make (almost) Anything* dispensé au MIT par le physicien et informaticien Neil Gerschenfeld, à la fin des années 1990. De même, c'est également au MIT, que seront créés, dans le champ de l'intelligence artificielle, les premiers logiciels d'exploitation libres²⁸.

23 Fabrice Lextrait, *Friches, laboratoires, fabriques, espaces intermédiaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle* (La Documentation française, 2001).

24 Vivant, « Sécurisation, pacification, animation ».

25 Philippe Henry, « Les friches culturelles », 4.

26 Boris Grésillon, « Le Tachless »; Schofield et Rellensmann, « Underground Héritage ».

27 Raphaël Besson, « Les tiers-lieux culturels. Chronique d'un échec annoncé », *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018) : 17-21; Antoine Burret, *Tiers-lieux. Et plus si affinités* (Limoges : FYP Éditions, 2017); Flavie Ferchaud et Marc Dumont, « Les espaces de fabrication et d'expérimentation numérique sont-ils des tiers-lieux ? Une analyse du cas des fab labs à Rennes et Toulouse », *Territoires en mouvement, revue de géographie et d'aménagement*, n° 34, (2017).

28 Antoine Burret, *Tiers-lieux*; Fichet, « Configuration en tiers-lieux », 22-25.



En Région bruxelloise, cette incarnation particulière du tiers-lieu culturel peut être illustrée par iMal, un centre d'art numérique situé sur la rive molenbeekoise du canal de Willebroeck. Dès 2012, iMal a ouvert son *fablab*, soit un atelier partagé, équipé de machines de fabrication numérique (imprimantes 3D, découpeuses laser, fraiseuses à commandes numériques, etc.). Ce *lab* est avant tout destiné à la création artistique mais peut s'ouvrir au public généraliste, dans l'optique de s'appropriier les nouvelles technologies dans une perspective pratique et critique et de « créer dans un environnement décontracté »²⁹.

Il est aujourd'hui courant de voir ce type de *labs* intégré à des projets de tiers-lieux où ils sont associés à des espaces de coworking. Cet alliage peut prendre place dans des projets à vocation sociale comme dans des dispositifs aux visées plus directement entrepreneuriales. À Namur, le TRAKK, installé depuis 2020 dans un ancien hall sportif en bordure de Sambre, offre un exemple intéressant. Ce projet de tiers-lieu axé sur les industries culturelles créatives est le fruit d'un partenariat liant le bureau économique de la province de Namur (le BEP), le KIKK et l'UNamur. Le TRAKK entend devenir l'un des « *hubs* » créatifs et entrepreneuriaux de la capitale wallonne. Pour ce faire, le projet se veut catalyseur de rencontres en proposant des bureaux à la location, des places de coworking, des espaces de résidences scientifiques, un *fablab* axé sur les technologies numériques ainsi que des services de coaching à la gestion de projets et à la création d'entreprises.

En France, le géographe Raphaël Besson a étudié un projet similaire: The Camp, un vaste « campus d'innovation » créé en 2017 à Aix-en-Provence par un chef d'entreprise aixois soutenu par les pouvoirs locaux³⁰. L'objectif du Camp est de rassembler entrepreneurs, chercheurs et créatifs pour inventer les modèles technologiques, urbanistiques ou écologiques à même de répondre aux enjeux des transitions. Le campus abrite notamment une résidence pour laquelle de jeunes créatifs internationaux, sélectionnés sur projets, disposent de six mois afin d'y définir de manière collaborative des projets répondant aux défis contemporains. Ce modèle n'a, en soi, rien d'intrinsèquement neuf. Le Bauhaus ou l'école de Nancy, note Besson, faisaient déjà dialoguer artistes, industriels et scientifiques pour répondre aux enjeux du temps³¹.

Ces approches, pensées comme des « écosystèmes » publics-privés, peuvent se voir intégrées à des stratégies de développement économique et de renforcement d'attractivité territoriale. Nous touchons ici au modèle de la « ville créative » comme stratégie de planification urbaine³². Ce modèle va fortement influencer la décision publique en matière de culture et de politiques de la ville dans le courant des années 2000. Tout l'enjeu est de parvenir à attirer au sein d'un territoire les industries créatives et ceux qui les animent: les jeunes professionnels issus des secteurs des arts, du design, des médias et de la « tech ». Ces « classes créatives » constitueraient, en effet, les principaux moteurs du développement économique et urbain. Il s'agit de leur offrir l'accès aux biens et services culturels qu'elles recherchent et de mettre en place des pôles d'innovation leur permettant de développer leur potentiel. Par un effet de transmutation du type « ruissellement », la présence de ces jeunes professionnels bénéficierait, en retour, à la vie culturelle et économique de l'ensemble de la population du territoire. La mise en place d'un « Réseau des villes créatives » par l'UNESCO en 2004 montre bien toute l'influence du modèle. La créativité y devient la pièce maîtresse de stratégies de développement urbain. Ce réseau, qui fait des indus-

29 <https://www.imal.org/fr/fablab>

30 Raphaël Besson, « The Camp sous l'œil d'un chercheur en sciences du territoire », *Makery, le média de tous les labs*, 2018, <https://www.makery.info/2018/03/13/thecamp-sous-loeil-dun-chercheur-en-sciences-du-territoire-13/>

31 Raphaël Besson, « Tiers-lieux culturels. Chronique d'un échec annoncé », *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 17-21.

32 Charles Landry, *The Creative City, a Tool Kit for Innovators*, (Londres: Earthscan, 2000); Richard Florida, *The Rise of the Creative Class*, (New York: Basic Books, 2002).

tries créatives le principal moteur du développement urbain, regroupe aujourd'hui plus de 180 villes dont Gand, Namur et Courtrai. Ce modèle est, pourtant, fortement controversé à la fois en termes de validité scientifique et en raison des risques qu'il comprend, qu'il s'agisse d'aggravation des inégalités sociales, de gentrification incontrôlée des quartiers populaires ou d'homogénéisation de l'offre culturelle³³.

L'INSTITUTIONNALISATION DES TIERS-LIEUX : UNE EXCEPTION

FRANÇAISE ?

Depuis le courant des années 2010, une véritable manie du tiers-lieu semble s'être emparée de l'action publique française³⁴. Cet engouement vient s'inscrire dans une intrication croissante des politiques culturelles et des politiques de la ville, au point de pouvoir évoquer « l'urbanisation croissante des premières et le tournant culturel des secondes »³⁵. Dans le sillage des friches culturelles et de l'institutionnalisation des « nouveaux territoires de l'art », l'avènement du tiers-lieu culturel signe également une reterritorialisation de la culture, une montée en puissance des collectivités territoriales dans la mise en œuvre des politiques culturelles : « [...] les collectivités, et en premier lieu les villes, ne vont pas seulement financer ces projets ; elles vont aussi organiser leurs propres actions artistiques territorialisées »³⁶.

Cette prise de conscience, à l'échelle locale, de l'intérêt des lieux culturels alternatifs, hybrides et émergents va progressivement gagner les autres niveaux de la puissance publique. Ainsi, en 2018, Fabrice Levy-Waitz, entrepreneur et président de la fondation Travailler autrement, remet à Julien Denormandie, alors secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires, le rapport de la « mission coworking » commanditée un an plus tôt. Ce rapport, intitulé « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble »³⁷ est axé sur les tiers-lieux et leur déploiement. Le rapport répertorie près de 1800 tiers-lieux sur le territoire français et appelle les pouvoirs publics à en soutenir le développement, la professionnalisation et la structuration en réseau. Ce rapport sera le point de départ d'importants programmes d'investissements publics essentiellement supportés par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT). En juin 2020, le programme interministériel « Nouveaux lieux, nouveaux liens », porté par l'ANCT avait pour objectif de « favoriser le maillage le plus fin possible des territoires en tiers-lieux »³⁸. Le programme a notamment permis le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt permanent « Fabriques de territoire ». Cet appel, doté d'un budget de 45 millions d'euros, a permis de labéliser 300 de ces tiers-lieux de proximité, dont la moitié implantée dans des quartiers prioritaires. Et la crise sanitaire est venue souligner toute l'importance de ces espaces invitant à repenser le rapport au territoire, à la création et au travail.

En 2021, l'association faîtière France Tiers-lieux, créée en 2019 et présidée par Fabrice Levy-Waitz, a publié un rapport intitulé « Nos territoires en action »³⁹. L'association y

33 Sur ces questions voir, par exemple : Christine Liefoghe, « La ville créative : utopie urbaine ou modèle économique ? », *La Revue de l'Observatoire* 36, n°1 (2010) : 34-37 ; Max Nathan, « The Wrong Stuff ? Creative Class Theory and Economic Performance in UK Cities », *Canadian Journal of Regional Sciences* 30, n° 3 (2007) : 433-450 ; Felipe Verdugo, « Industries créatives, diversités et politiques culturelles », *Interventions Économiques* n° 57 (2017), <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.3128>

34 Raphaël Besson, « Chronique d'un échec annoncé » ; Lisa Pignot, « Présentation ».

35 Charles Ambrosino et Vincent Guillon, « Œuvrer en commun », 13.

36 Philippe Henry, « Les friches culturelles », 12.

37 Commissariat général à l'égalité des territoires, Patrick Levy-Waitz. *Mission coworking. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble* (CGET, 2018), <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/184000623.pdf>

38 Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. *Nouveaux lieux, nouveaux liens. L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires* (Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, dossier de presse, 2019), 7, <https://passages-pro.fr/wp-content/uploads/2020/06/FR-MIN-TERRITOIRES-Dossier-de-presse-Nouveaux-lieux-nouveaux-liens.pdf>

39 France Tiers-Lieux. *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir* (France Tiers-Lieux, 2021),

estime à 2.500 le nombre de tiers-lieux sur le territoire français. Le rapport de France Tiers-Lieux apporte plusieurs enseignements intéressants. En premier lieu, il indique un possible déplacement de la dynamique des tiers-lieux hors des grandes villes et leurs périphéries. Désormais, 52 % de tiers-lieux sont situés hors des 22 métropoles administratives françaises contre 48 % en 2018⁴⁰.

Par ailleurs, France Tiers-Lieux indique que 30 % des 2.500 initiatives recensées dans le rapport déploient des activités culturelles et artistiques, qu'il s'agisse de médiation socioculturelle, de diffusion ou de création artistique, via des résidences notamment. Ces dimensions culturelles jouent un rôle prépondérant dans une optique de maillage culturel territorial. Dans les quartiers prioritaires, les petites villes et les zones rurales, ces opérateurs hybrides permettent de « [...] nourrir la vie culturelle des territoires que les équipements culturels et la politique publique atteignent peu. Ils font le pont entre les différentes approches, développement économique, création artistique et aménagement du territoire, en repensant les formes de la production culturelle. Ils facilitent l'innovation artistique et la création, tout en accompagnant les entrepreneurs, les porteurs de projet et les acteurs du territoire et [...] ouvrent la possibilité de pratiques culturelles à des gens qui n'y auraient jamais eu accès autrement. »⁴¹.

Pour Patrick Levy-Waitz, les tiers-lieux et leur essor forment : « le plus large mouvement citoyen jamais observé depuis le mouvement de l'éducation populaire et les Maisons des Jeunes et de la Culture »⁴². Fin 2021, suite aux vagues successives d'infection et de confinement, Jean Castex, alors Premier ministre, annonce un soutien de 130 millions d'euros au développement de ces espaces hybrides présentés comme « piliers de la relance » et pionniers du monde de l'après-crise sanitaire. Ces lignes de financement, auxquelles s'ajoutent les quartiers culturels créatifs du ministère de la Culture, montrent toute l'importance du déploiement et de l'institutionnalisation des tiers-lieux sur le territoire français. Et la tonalité des annonces politiques montre également à quel point est forte l'attente à l'égard de tiers-lieux présentés comme des modèles de sortie de crise⁴³.

■ UNE BULLE INSTITUTIONNELLE

En France, la figure du tiers-lieu est passée, en quelques années, du phénomène de niche – celle des pratiques culturelles alternatives et périphériques – à une situation de bulle institutionnelle⁴⁴. Et notamment parce que les bulles ont vocation à éclater, ce passage soulève une série de questions. Par ailleurs, l'engouement des pouvoirs publics français tient parfois de l'incantatoire. Le tiers-lieu devenant un instrument capable de transformer les régimes dominants de production et de diffusion culturelles tout en se chargeant d' : « [...] accompagner les mutations du monde du travail, réguler la fracture numérique et résorber la désertification des centres-bourgs »⁴⁵.

<https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>

40 Le constat est similaire à l'échelle européenne. Dans un rapport conjoint dédié à une comparaison de la dynamique des tiers-lieux à l'échelle de l'UE, l'ANCT et du think tank européen « Pour la solidarité » pointe la vitalité des zones rurales en regard du développement des tiers-lieux. Ces tiers-lieux ruraux, souvent centrés sur des questions liées à la transition écologique ou aux carences des services publics, peuvent contribuer à réduire les fractures territoriales et la dilution des liens sociaux dans les espaces éloignés. Voir Élise Dageville, *Les tiers-lieux en Europe. Une analyse comparative*, (Pour la Solidarité et Agence nationale de la cohésion des territoires, 2023), 9.

41 France Tiers-Lieux. Nos territoires en action, 114.

42 France Tiers-Lieux, 5.

43 L'attention portée aux tiers-lieux culturels se révèle forte en France. Pour autant, les dynamiques à l'œuvre ne sont pas confinées aux frontières de l'Hexagone ou à celles du monde francophone. Par exemple, à l'échelle de l'Union Européenne, le récent projet Places3T vise à mettre en lumière des lieux culturels dits du « troisième type » dans cinq pays de l'Union. De même, la HOPEinUS entend proposer des formations en ligne pour la création de tiers-lieux culturels et des nouvelles modalités de création, de diffusion et de médiation culturelle et artistique portées par ces espaces. Voir Élise Dageville, *Les tiers-lieux en Europe*.

44 Arnaud Idelon, « Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau suisse des communes ? », Nectart 14, 103.

45 Arnaud Idelon, « le tiers-lieu », 103.

Sans doute, au moment de l'évaluation, l'écart sera marqué entre ces attentes et les effets concrets produits par le déploiement des tiers-lieux culturels sur les territoires français⁴⁶.

L'institutionnalisation des tiers-lieux en France pose également la question de la distorsion de l'identité d'espaces fondés sur l'hybridité, l'expérimentation et l'ancrage territorial. Ainsi, plusieurs observateurs notent comment l'engouement des pouvoirs publics a généré un marché des tiers-lieux dans lequel viennent s'engouffrer les intérêts de promoteurs immobiliers et d'entrepreneurs de l'évènementiel. Dans ce cadre, les tiers-lieux, comme d'autres équipements culturels, sont un instrument au sein de stratégies d'optimisation foncière. Les dimensions artistiques et culturelles deviennent une manière, parmi d'autres, de redorer l'image d'un quartier, d'en améliorer l'attractivité à moindre coût avant des opérations immobilières de grande ampleur. Ces questions sont particulièrement saillantes dans les initiatives d'urbanisme transitoire. Friches et autres espaces vacants s'y voient temporairement confier la curation de collectifs d'artistes ou d'entrepreneurs culturels pour une durée déterminée qui précède la concrétisation de projets immobiliers. Certains projets d'envergure font figures de modèles d'urbanisme transitoire. Citons, par exemple, les Grands Voisins dans 14^e arrondissement de Paris. Entre 2015 et 2020, ce projet, soutenu par la Mairie de Paris, a vu les bâtiments en attente de réhabilitation de l'ancien hôpital Saint-Vincent-de-Paul être configurés en vastes tiers-lieux. Durant ces cinq années, les 3,2 hectares du site ont accueilli un centre d'hébergement d'urgence, des espaces de coworking et une centaine d'associations, d'artistes et de travailleurs ayant fait vivre un « village solidaire et festif ». Citons également, à Ixelles, See U porté par la Région bruxelloise entre 2019 et 2022. Ce sont les locaux d'une ancienne caserne de gendarmerie en attente de reconversion en pôle universitaire qui ont abrité *fablabs*, artistes en résidence, restaurants et marché bio, studio de tatouage et vélodrome ouverts aux habitants du quartier. Ces initiatives ont été largement couronnées de succès médiatique et public. Pour autant, elles ne doivent pas conduire à occulter les questionnements posés par ces usages transitoires des pratiques et des lieux culturels. Sont-ils là de simples alibis à des stratégies immobilières ?⁴⁷

Enfin, l'engouement des pouvoirs publics pour les tiers-lieux culturels soulève, comme le modèle de la « ville créative » quelques années auparavant, la crainte d'une homogénéisation esthétique et fonctionnelle de l'offre culturelle couplée à celle d'un tarissement du soutien public : « Les tiers-lieux culturels annoncent-ils l'émergence d'espaces génériques, de labs indifférenciés rendant caduque toute tentative de différenciation entre une bibliothèque, un musée, un incubateur ou un espace de service public ? »⁴⁸. Pourtant, au-delà des stratégies opportunistes et des effets d'annonce, il semble bien que des rapports renouvelés entre création artistique, sociabilité et médiation culturelle peuvent se jouer dans les tiers-lieux.

46 Raphaël Besson, « Chronique d'un échec annoncé ».

47 Véronique Fichet, 87.

48 Raphaël Besson, 21.

CONCLUSION

Cet essai de généalogie de la notion de tiers-lieu culturel réaffirme tout le caractère élusif, la plasticité d'un concept qui «résiste à l'inventaire»⁴⁹. Le tiers-lieu désigne aujourd'hui un ensemble de réalités trop hétérogènes pour être unifié. Il s'inscrit en outre, et avec une facilité parfois déconcertante, au sein de référentiels de politiques culturelles fort éloignés, qu'il s'agisse de régénération urbaine, de développement des industries créatives ou de (re-) territorialisation de la culture. Catégorie fourre-tout, terme en vogue... Sans doute. D'autant qu'en France, la forte attente institutionnelle à l'égard du tiers-lieu culturel a suscité des stratégies opportunistes qui *in fine* pourraient réduire la notion à être un débit de boissons auquel viendraient s'adosser quelques activités artistiques dans une esthétique post-industrielle de la récupération⁵⁰.

Cependant, les tiers-lieux culturels donnent à voir, peut-être plus explicitement qu'ailleurs, les transformations en cours des régimes de production et de diffusion des cultures et des savoirs⁵¹. L'essor des tiers-lieux s'inscrit dans un déplacement qui fait de l'usager (le visiteur, le lecteur, l'étudiant, le spectateur...) le centre de gravité de l'acte culturel. Ce basculement dépasse l'émergence de lieux culturels hybrides et les questions liées à leur institutionnalisation pour concerner de larges pans des secteurs culturels. Évoquons, par exemple, les bibliothèques du réseau de la Lecture publique de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui, dès le courant des années 2000, ont évolué dans une direction qui rappelle les bibliothèques «troisième lieux» anglo-saxonnes évoquées plus haut. Ce, via des aménagements architecturaux visant à encourager la rencontre, la sociabilité et le développement de services (espaces publics numériques, cours de langue, activités visant l'insertion socio-professionnelle, etc.). Ce mouvement «en tiers-lieux» d'institutions culturelles existantes est également perceptible, dans le champ du patrimoine. Des musées (Arts décoratifs à Paris, musée gallo-romain de Lyon) ou des centres de culture scientifique (comme, hors du monde francophone, le Medialab de Madrid) se muent en laboratoires collectifs en offrant à leurs visiteurs des espaces d'expérimentation et la possibilité de dépasser la diffusion descendante en imaginant de nouvelles scénographies et de nouvelles formes d'interaction avec les œuvres et les contenus⁵².

Le modèle du tiers-lieu est aussi celui d'une inscription de la culture au sein d'espaces dédiés à la vie sociale, d'une volonté de faire coïncider sociabilité, création artistique, diffusion et médiation socioculturelle. En ce sens, le tiers-lieu culturel semble matérialiser la sortie d'une vision élitaire de la culture, centrée sur l'offre et sa diffusion, en faveur d'une culture ancrée dans les pratiques informelles et les espaces de la vie quotidienne⁵³. La figure du tiers-lieu se distingue, en effet, par sa capacité à venir s'encaster dans un territoire pour y jouer des fonctions de lieu culturel de proximité. Ces caractéristiques invitent à interroger le rôle que pourraient jouer les tiers-lieux au sein de stratégies de maillage culturel territorial, notamment en regard de ces zones dans lesquelles la culture, en raison de barrières géographiques, sociales ou symboliques, ne pénètre que peu ou mal. Et, à l'heure de la numérisation avancée des rapports sociaux et des modes de diffusion de la culture, l'essor des tiers-lieux culturels pourrait venir réaffirmer l'importance de l'ancrage, de la matérialité du lieu. Pour le dire autrement, cet essor invite à réfléchir la reterritorialisation du fait culturel.

49 Lisa Pignot, «Présentation».

50 Véronique Fichet, 92; Arnaud Idelon, 29-30.

51 Vincent Guillon, «Ce que les tiers-lieux posent comme défis aux politiques culturelles», 6 juin 2023, *Observatoire des politiques culturelles*, <https://www.observatoire-culture.net/tiers-lieux-posent-defis-politiques-culturelles/>

52 Raphaël Besson, 6.

53 Raphaël Besson, 19.

Les pouvoirs publics français se sont saisis, nous l'avons vu, de ces potentialités. Ils ont conféré au tiers-lieu une position singulière dans le paysage institutionnel, quelque part entre la culture instituée et les pratiques culturelles se déployant de manière spontanée sur les territoires. Mais, sans doute, cet engouement fait-il courir au tiers-lieu culturel le risque de la normalisation et d'une instrumentalisation qui en ferait de simples: « [...] paravents esthétiques masquant la réalité des coupes budgétaires et la perte d'attractivité de certains lieux de culture et de savoir »⁵⁴. Cependant, malgré ses acceptions multiples et parfois contradictoires, ses usages stratégiques, sa malléabilité sectorielle et ses écueils institutionnels, la figure du tiers-lieu culturel continue de soulever des questionnements fondamentaux en termes de politiques culturelles: comment concilier culture et sociabilité? Comment dépasser la dichotomie encore prégnante qui oppose création artistique et action socioculturelle? Comment accompagner, sans en étouffer la dimension novatrice, des pratiques émergentes par une politique territoriale *top-down*? Comment faire évoluer les schèmes de politique culturelle en fonction des pratiques du réel et des dynamiques culturelles à l'œuvre?

En FW-B, la question de l'institutionnalisation des tiers-lieux culturels est loin de l'acuité qui la caractérise en France. Ce calme relatif invite à s'intéresser aux enjeux soulevés par la figure du tiers-lieu et à mieux cerner les manières par lesquelles les politiques de soutien de la FW-B et ces lieux culturels hybrides peuvent interagir.

54 Raphaël Besson, 18.

■ RÉFÉRENCES

- Ambrosino, Charles et Vincent Guillon. « Œuvrer en commun. Le « nouveau monde » des politiques culturelles et urbaines ». *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 13-16.
- Bégout, Bruce. *Suburbia*. Paris: Éditions Inculte, 2013.
- Benjamin, Walter. *Paris, capitale du XIX^e siècle*. Paris: Éditions Allia, 2003 [1939].
- Besson, Raphaël. « Les tiers-lieux culturels. Chronique d'un échec annoncé ». *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 17-21.
- Besson, Raphaël. « The Camp sous l'œil d'un chercheur en sciences du territoire ». *Makery, le média de tous les labs*, 2018. <https://www.makery.info/2018/03/13/the-camp-sous-loeil-dun-chercheur-en-sciences-du-territoire-13/>
- Burret, Antoine. *Tiers-lieux. Et plus si affinités*. Limoges: FYP Éditions, 2017.
- Commissariat général à l'égalité des territoires, Patrick Levy-Waitz. *Mission coworking. Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*. CGET, 2018. <https://www.vie-publique.fr/files/rapport/pdf/184000623.pdf>
- Conférence permanente du développement territorial. *Les tiers-lieux à vocation économique*, sous la direction de Bruno Bianchet. Namur: Conférence permanente du développement territorial, 2023. https://cpdt.wallonie.be/wp-content/uploads/2023/03/Guide_LesTiersLieuxaVocationEconomique.pdf
- Davis, Mike. *City of Quartz. Excavating the Future in Los Angeles*. Londres et New York: Verso Books, 1990.
- Dageville, Élise. *Les tiers-lieux en Europe. Une analyse comparative*. Pour la Solidarité et Agence nationale de la cohésion des territoires, 2023.
- Declève, Marine et Chloé Salembier. « Tiers-lieux d'économie sociale à Bruxelles. Trois manifestes socio-spatiaux d'une recherche de transition ». Dans *Espaces partagés, du travail à la fête*, sous la direction de Mathieu Bietlot et al, 31-41. Bruxelles: Les cahiers de Smart, 2019.
- Ferchaud, Flavie et Marc Dumont. « Les espaces de fabrication et d'expérimentation numérique sont-ils des tiers-lieux? Une analyse du cas des fab labs à Rennes et Toulouse ». *Territoires en mouvement, revue de géographie et d'aménagement*, n° 34, 2017.
- Fichet, Véronique. « Configuration en « Tiers lieu » des lieux culturels hybrides: imaginaires, médiations et expériences des publics. Influences et limites d'un modèle: le cas de trois lieux parisiens ». (Mémoire de Master professionnel, CELSA-Sorbonne Université, 2019. <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02529922v1/document>
- Florida, Richard. *The Rise of the Creative Class*. New York: Basic Books, 2002.
- France Tiers-Lieux. *Nos territoires en action. Dans les tiers-lieux se fabrique notre avenir*. France Tiers-Lieux, 2021. <https://francetierslieux.fr/wp-content/uploads/2022/04/Rapport-France-Tiers-Lieux-2021-complet.pdf>

Grésillon, Boris. «Le Tachless, histoire d'un «squat» berlinois». *Multitudes* 3, n°17 (2004): 147-155.

Guillon, Vincent. «Ce que les tiers-lieux posent comme défis aux politiques culturelles». *Observatoire des politiques culturelles*, 6 juin 2023. <https://www.observatoire-culture.net/tiers-lieux-posent-defis-politiques-culturelles/>

Henry, Philippe. «Les friches culturelles d'hier à aujourd'hui: entre fabriques d'art et démarches artistiques partagées». Dans *La mise en culture des territoires*, sous la direction de Françoise Lucchini, 25-44. Rouen: Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2013.

Landry, Charles. *The Creative City, a Tool Kit for Innovators*. Londres: Earthscan, 2000.

Hicter, Marcel. *Pour une démocratie culturelle*. Bruxelles: Ministère de la Communauté française, Service Recherche, 1980.

Holm, Andrej & Armin Kuhn. «Squatting and Urban Renewal. The interaction of Squatter Movements and Strategies of Urban Restructuring in Berlin». *International Journal of Urban and Regional Research*, n° 35 (2011): 644-658.

Idelon, Arnaud. «Tiers-lieu culturel, refonte d'un modèle ou stratégie d'étiquette?». *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 27-30.

Idelon, Arnaud. «Le tiers-lieu, berceau des communs ou couteau suisse des communes? ». *Nectart*, n°14 (2022): 97-103.

Lextrait, Fabrice. *Friches, laboratoires, fabriques, espaces intermédiaires... Une nouvelle époque de l'action culturelle*. La Documentation française, 2001.

Liefooghe, Christine. «La ville créative: utopie urbaine ou modèle économique? ». *La Revue de l'Observatoire* 36, n°1 (2010): 34-37.

Lowies, Jean-Gilles (dir). *Entretien avec Philippe Grombeer*. Bruxelles: Observatoire des politiques culturelles, coll. Histoires de politique culturelle, 2024.

Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. *Nouveaux lieux, nouveaux liens. L'État s'engage pour les tiers-lieux dans les territoires*. Dossier de presse, 2019. <https://passages-pro.fr/wp-content/uploads/2020/06/FR-MIN-TERRITOIRES-Dossier-de-presse-Nouveaux-lieux-nouveaux-liens.pdf>

Nathan, Max. «The Wrong Stuff? Creative Class Theory and Economic Performance in UK Cities». *Canadian Journal of Regional Sciences* 30, n° 3 (2007): 433-450.

Oldenburg, Ray. *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Community Centers, Beauty Parlors, General Stores, Bars, Hangouts, and How They Get You Through the Day*. New York: Paragon House, 1989.

Oldenburg, Ray. «Our Vanishing Third Places». *Planning Commissioners Journal*, n°25 (1997): 6-10.

Pamart, Émilie, Matina Magkou et Billel Aroufoune. «Introduction. Tiers-lieux culturels: des espèces d'espaces à haut potentiel heuristique». Dans *Les tiers-lieux culturels (tome 2). Expérimenter, vivre et travailler autrement?*, sous la direction de Billel Aroufoune, Matina Magkou et Émilie Pamart, 23-33. Paris: L'Harmattan, 2024.

Pignot, Lisa. «Présentation: tiers-lieux, un modèle à suivre? ». *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 7-8.

Putman, Robert. *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*. New York: Simon & Schuster, 2000.

Servet, Mathilde. « Les bibliothèques, des troisièmes lieux culturels à forte valeur humaine ajoutée ». *La Revue de l'Observatoire* 52, n°2 (2018): 71-74.

Schofield, John et Luise Rellensmann. « Underground Heritage: Berlin Techno and the Changing City ». *Heritage & Society* 8, n°2 (2015): 111-138.

Rapp, Tobias. *Lost and Sound. Berlin, Techno and the Easyjet Set*. Francfort: Innervisions, 2009.

Région wallonne. *Vadémécum. Appel à projets tiers-lieux ruraux. Appel à projets destinés à l'amélioration des services dans les territoires ruraux via le déploiement de tiers-lieux et le renforcement des maisons de proximité. « Appel à projets « tiers-lieux ruraux »*. Namur: Région wallonne, 2022. <https://agriculture.wallonie.be/files/20182/141036/AP-Tiers-Lieux-Ruraux-VADEMECUM.pdf>

Verdugo, Felipe. « Industries créatives, diversités et politiques culturelles ». *Interventions Économiques*, n°57 (2017).

Vivant, Elsa. « Sécurisation, pacification, animation. L'instrumentalisation des scènes culturelles off dans les politiques urbaines ». *Terrains & travaux* 13, n°2 (2007): 169-188.





FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Repères n°11 est téléchargeable sur le site
de l'Observatoire des politiques
culturelles à l'adresse <http://www.opc.cfwb.be>

OBSERVATOIRE DES POLITIQUES CULTURELLES

